



N° 38 – Juillet 2012

---

Feuille des avis officiels  
destinée à l'information de la population

---

## Bulletin d'Informations Officielles de **Vufflens-la-Ville**



La Municipalité et le personnel communal  
vous souhaitent un bel été

---



---

## Communications officielles

---

### CONSEIL COMMUNAL du 13 juin 2012

#### Les routes feront peau neuve !

Dans sa séance du 13 juin 2012, le Conseil communal de Vufflens-la-Ville a donné son aval au préavis qui avait pour objet la gestion et le rapport sur les comptes communaux pour 2011. L'exercice comptable présente une situation financière équilibrée et montre une fois encore, la gestion rigoureuse et prudente de l'Exécutif. L'Assemblée législative a ensuite avalisé le préavis portant sur un crédit d'investissement de Fr. 1'185'000.- pour l'entretien et la rénovation des routes communales et le préavis concernant le projet de réorganisation de la protection civile vaudoise. (RHT)

#### Entretien et rénovation des routes communales

En présence du bureau d'Ingénieurs Chevalier, la Municipalité a soumis, par le biais de ce préavis, une demande de crédit d'investissement portant sur l'entretien et la rénovation des routes de la commune. Le projet concerne en particulier : l'aménagement du Chemin de la Forge et la création d'une place autour de la fontaine, l'aménagement de la zone en Marteley pour modérer le trafic au droit des lieux publics, l'entretien du réseau routier communal permettant de préserver le niveau de qualité actuel du réseau et d'en prolonger la durée de vie. Les travaux, qui pourraient débuter durant le deuxième semestre de cette année, s'étaleront sur 18 mois. Le coût de ces travaux est estimé à Fr. 1'185'000.- et le financement sera assuré par un recours à l'emprunt. Le crédit demandé concerne l'investissement pour l'ensemble du réseau routier dans le village. La priorité de cette législature est de maintenir un réseau routier et sous-terrain en bon état, afin d'éviter pour le futur de lourds investissements.



---

## Communications officielles

---

La commission chargée d'étudier cet objet a relevé dans son rapport : « Une partie des travaux envisagés dans le présent préavis a fait l'objet d'un crédit d'étude accordé par le préavis 4/2010, approuvé par notre Conseil. Son objet, l'étude du réseau routier communal pour permettre d'engager des travaux d'entretien et de remise en état. Les dépenses ont donc été planifiées et prévues dans le plan d'investissement du budget communal. La Municipalité nous propose également de procéder aux travaux suggérés par le passé par le Conseil communal, mis au budget, et entrant dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) ainsi que dans le projet de réhabilitation du réseau d'eau potable (PDDE). En outre, les importants travaux qui seront menés sur le chemin de la Forge permettront de réhabiliter la fontaine, toujours privée d'eau à l'heure actuelle, de rénover ses pourtours constitués de pavés défoncés et dangereux. Le village gagnerait ainsi un lieu de vie sur un chemin fort agréable pour la balade. Enfin, la zone en Marteley qui regroupe aujourd'hui la Grande Salle communale, la garderie, la salle de sports ainsi qu'une aire de récréation, devrait être aménagée de manière à offrir plus de sécurité à nos enfants par le biais de mesures de modération du trafic, la création d'un trottoir sur le versant nord-est de la route et des places de parc supplémentaires ». Après avoir étudié chaque zone dans le détail, la commission a estimé que la demande de crédit en vue de la réalisation du projet des travaux envisagés dans ces trois zones était équilibrée, opportune, d'autant que son financement ne constituera pas de surcharge pour les finances communales ».

Après une vive discussion, le Conseil communal a finalement adopté le préavis à la très grande majorité, moins 1 non et 6 abstentions.

## Comptes 2011 légèrement bénéficiaires !

### Rapport de gestion et comptes communaux 2011

Le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes a été bien reçu par l'Assemblée. Le Conseil communal a été informé tout au long de



---

## Communications officielles

---

l'année des éléments essentiels concernant la gestion des affaires communales. Du moment que ces informations ont été largement reprises dans les procès-verbaux du Conseil communal, ce rapport se borne à évoquer quelques événements essentiels qui se sont passés en 2011. Les revenus du compte de fonctionnement se sont élevés à Fr. 5'078'724.04 alors que les charges ont été de Fr. 4'575'590.95. Les charges 2011, par rapport aux comptes 2010, augmentent de Fr. 365'567.45, soit de 7.4%. Les revenus 2011 par rapport aux comptes 2010, diminuent de Fr. 365'784.06, soit de 6.72%. La marge brute d'autofinancement s'élève à Fr. 503'133.09. Après attribution à financement spécial, la marge nette d'autofinancement est de Fr. 429'788.59. Par rapport au budget, les revenus de fonctionnement épurés (purement financiers, abstraction faite des revenus comptables) sont supérieurs de Fr. 256'594.04, soit de 5,32% et les charges sont légèrement inférieures, de Fr. 72'109.05, soit 1,55%. L'endettement net au 31 décembre 2011 est de Fr. 4'872'640.57 contre Fr. 5'321'481.35 au 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit une diminution de Fr. 448'840.78. Le budget prévoyait à cet effet pour fin 2011 un endettement de Fr. 5,8 millions. La participation de la commune à des charges cantonales et intercommunales obligatoires (régimes sociaux, transports, péréquation, protection civile, charges sociales régionales et de la santé publique), pour 2011, s'élève à Fr. 1'688'752.15 contre Fr. 1'878'639.50 l'année précédente. L'exercice se solde par un bénéfice net de Fr. 1'074.75.

La commission permanente de gestion a présenté son rapport de façon détaillée. Et de souligner plus spécifiquement : « Les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire Fiprom S.A (rapport de révision annexé). Dans son rapport du 8 mai 2012, cette dernière précise que, lors de son contrôle, elle n'a pas rencontré d'élément qui lui aurait permis de conclure que les comptes annuels présentant un bénéfice net de fonctionnement de Fr. 1'074.75 ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité communale. La commission a procédé à la vérification de toutes les pièces comptables correspondant au mois d'octobre 2011, ainsi qu'à toutes les écritures concernant



---

## Communications officielles

---

les comptes 2011 relatifs au compte n° 110.317 (Réceptions et manifestations). Elle a également vérifié si la règle de la double signature autorisant le paiement était respectée sur toutes les pièces comptables du mois d'octobre. Une deuxième vérification de cette même règle a été réalisée par sondage aléatoire sur l'ensemble des factures. La commission a pu constater l'exactitude et la régularité des écritures et la parfaite tenue des comptes par la boursière.

Suivant les conclusions de la commission de gestion, l'Assemblée législative a ensuite accepté le préavis N°3/2012 tel que présenté.

### **Pour la nouvelle protection civile vaudoise**

Le projet de réorganisation de la protection civile vaudoise a débuté en 2007 sous la dénomination « projet AGILE ». Bien que ce projet ait été gelé par la Cheffe du Département, les régions ont été encouragées à se conformer au nouveau découpage des districts. Les actuelles 21 régions de protection civile seront ainsi ramenées à 10 correspondant géographiquement aux districts. Dans le principe, les organisations régionales ne subissent qu'un changement dans leur périmètre d'action. (...) Pour notre district, il s'agit de prendre en compte la venue, à terme, de 23 nouvelles communes dans notre organisation et de refondre cette dernière en une organisation de Protection Civile districtorale. Ces communes sont issues des régions de Cossonay, de Lausanne-Nord, d'Yverdon et de de Moudon. En clair, la future organisation régionale de la protection civile (ORPC) de la région du Gros-de-Vaud deviendra la protection civile du district du Gros-de-Vaud. En d'autres termes, de par l'arrivée des nouvelles communes, l'ORPC du Gros-de-Vaud passera, en plusieurs phases, de 21 communes actuellement à 44 communes. Cette réorganisation devrait être neutre financièrement et la charge financière rester stable. Son entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2013. La commission chargée d'étudier cet objet a relevé dans son rapport : « Actuellement, Vufflens-la-Ville est rattachée à l'organisation de la Protection civile de Cossonay. Par un jeu de dominos, le remaniement cantonal



---

## Communications officielles

---

nous a englobés dans le territoire du district du Gros-de-Vaud, nécessitant une nouvelle organisation sur le plan de la protection civile. Toute commune a l'obligation d'avoir une organisation sécuritaire, selon la nouvelle loi édictée par le canton et qui fait correspondre chaque district à une région de protection civile. Ainsi, la nouvelle organisation regroupera 44 communes du district du Gros-de-Vaud, dont Vufflens-la-Ville. (...) La procédure passe par l'acceptation des nouveaux statuts par toutes les communes. (...) Le flou relatif de la description des tâches dévolues à la PC justifie notamment la réorganisation cantonale. Le canton a précisé que 'la PC souffre d'un manque de clarté dans la définition de ses missions et de ses prestations'. Les nouveaux statuts qui nous sont soumis dotent notre région d'une structure claire et d'un mode de fonctionnement précis. Nous rappelons qu'il est souhaitable que Vufflens-la-Ville participe à cette association, car nous serions de toute manière obligés de participer au financement, sans avoir notre mot à dire. La commission recommande donc d'adopter ce préavis, d'autant plus que le financement présenté dans le préavis se montre plutôt rassurant à court terme (2013)».

Cet objet n'ayant suscité aucune discussion, il a été approuvé par l'Assemblée à l'unanimité des voix.

• • • • •

### *Les brèves de la Municipalité*

- **Déchets :** Les décisions des députés du 2 mai 2012 nous confortent dans la démarche d'introduction d'une taxe au sac. Le concept présenté par VALORSA et dans plusieurs périmètres de gestion des déchets concorde avec les éléments législatifs acceptés en plénum. Cet élan cantonal étant une source de motivation pour les communes, un préavis sera présenté lors du prochain conseil d'octobre. Il sera accompagné du règlement communal sur la gestion es déchets.



---

## Communications officielles

---

- **Routes :** Du 7 au 14 mai, la maison Prodemco a effectué des contrôles radar au milieu de la Grand-rue à la hauteur du N° 20. 17 202 véhicules ont été contrôlés. Vitesse moyenne mesurée : 36 km/h. 1% des véhicules roulait à plus de 50 km/h. 159 véhicules roulaient entre 50 et 55 km/h. 13 véhicules roulaient entre 55 et 60 km/h. 3 véhicules roulaient entre 60 et 65 km/h.
- **Manifestations :** Cette année, la Fête nationale aura lieu le mercredi 1<sup>er</sup> août dans la zone de la Grande Salle, organisée par le Badminton Club. Nous vous y attendons nombreux !
- **Domaine forestier :** Au Moulin du Choc, au lieu dit en Falien, nous avons procédé au remplacement du pont en bois qui enjambe un ruisseau, affluent de la Venoge. L'ancien était défectueux et devenu dangereux. En cela nous avons profité d'un exercice de la PC et ne payerons donc que le prix des fournitures. La PC n'engendre donc pas que des coûts.
- **Réseau d'eau :** La conduite du chemin de la Fontaine, dont vous avez voté le préavis, a été remplacée. Au niveau du raccordement devant le locatif de la route de Cuvillard nous avons dû remplacer deux vannes dont l'état était pour le moins vétuste. En outre nous avons constaté que la conduite en fonte, qui descend le Cuvillard, est aussi en mauvais état. Pour témoigner des vertus de l'eau ferrugineuse un morceau de cette conduite est à votre disposition. Si on ajoute à cela la conduite d'eau du chemin de la Rie, celles de Pré Montagnon et de l'Arzillier, des investissements devront encore être consentis à moyen terme. L'état douteux de quelques conduites communales, mais aussi de certaines conduites privées, est confirmé par les pertes d'eau subies en 2011. Entre le volume d'eau acheté à l'entente et les ventes réalisées, sur la base des compteurs privés, nous relevons un delta, négatif bien sûr, de 17% soit 12'400 m<sup>3</sup>. A titre indicatif Villars-Ste-Croix, dont 80% du réseau est récent fait état de pertes de 7%.
- **Bâtiments :** En ce qui concerne le carrelage de la salle de sports, nous avons procédé, comme indiqué dans le préavis y relatif, à la création de deux saignées dans la largeur. Celles-ci ont révélé l'importance des



---

## Communications officielles

---

tensions et ont provoqué l'extension des décollements que nous craignons. Le carrelage sera donc entièrement remplacé dès le début du mois prochain.

- **Débarquement de 30 caravanes de gens du voyage :** Avec l'arrivée de gitans sur une parcelle de la maison Rüttimann, sise derrière la Coop, mais malheureusement sur notre commune, nous avons eu à traiter un dossier scatologique. Pour ceux que le terme surprend, il faut savoir que les gens du voyage ne posent jamais culotte sous un toit et jamais deux fois à la même place. Imaginez l'état des lieux après le séjour d'une centaine de personnes durant une dizaine de jours. Il est clair que ni le propriétaire de la parcelle et encore moins votre municipalité n'ont donné leur accord mais, lorsqu'ils s'installent, les instances policières nous ont fait comprendre qu'on ne les expulsait pas facilement et généralement pas par la force. L'éventuelle procédure d'expulsion, via procureur, prend pratiquement le temps que ces gens ont prévu de rester. Nous avons donc négocié à l'apremment la date de départ et la prise en charge des frais tels que benne, élimination des déchets et coûts administratifs. Financièrement l'opération s'avère neutre pour la commune. Le SEVA a demandé aux propriétaires des parcelles de prendre toutes les mesures pour éviter un nouveau débarquement. La parcelle Rüttimann est maintenant interdite d'accès par la pose de six blocs de béton, impossibles à déplacer et la municipalité a fait approfondir le fossé de sa parcelle 930, qui longe la route intermédiaire de la zone, ainsi que celui de la parcelle privée 929. Un vieux véhicule agricole sera placé par David Goy pour interdire l'accès à l'emplacement non creusé.
- **Zone industrielle :** 1) Dossier Camions Transports : le dossier a été renvoyé à la Municipalité pour nouvelle décision, cela par jugement du Tribunal cantonal. Une nouvelle décision de refus du permis de construire a été rendue. Un recours est attendu ! 2) Recours Venoge Vivante et WWF contre la RC 177 : là, c'est le jugement qui est attendu ! 3) L'entreprise Denner n'a pas encore déposé de demande de permis de construire. Affaire à suivre.





---

## Communications officielles

---

- **Horaire continu pour les élèves du secondaire enclassés à Cossonay, à partir d'août 2012 :** Confronté à l'augmentation importante du coût des transports scolaires, le comité de l'ASICOPE a étudié trois variantes, en se basant sur les chiffres de la facture des transports scolaires secondaires 2010. Au terme de ses études, le comité privilégie la variante prévoyant l'introduction de l'horaire continu. « Dans ce cas la facture des transports serait équivalente à 2010, a encore précisé M<sup>me</sup> Ingrid Rossel, Syndique. Tout en représentant une certaine économie, cette solution permettrait aux communes de répondre à la votation populaire de septembre 2009 « pour une journée continue ». Enfin, elle offrirait un bilan écologique favorable (2 trajets quotidiens en moins) ».

### Gens du voyage

Pour faire suite à la venue des gens du voyage, la Municipalité tient à signaler qu'en aucun cas elle n'a autorisé ces personnes à venir s'installer sur le territoire communal et qu'elle a demandé aux propriétaires de terrains de la zone industrielle de les sécuriser au maximum afin qu'ils ne puissent plus occuper les lieux.

La législation actuelle ne permet pas à la police cantonale de les expulser des terrains sur lesquels ils s'établissent.



### Bris de verre

sur les terrains de sport et de détente sis à la rue de Marteley



---

## Communications officielles

---

### Emondage des haies – Elagage des arbres

Les haies et arbres ne doivent **jamais** dépasser sur le domaine public.

Toutes les parcelles incultes doivent être nettoyées ou fauchées deux fois par année.

Les propriétaires fonciers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai : **31 juillet 2012**, faute de quoi ils seront dénoncés et le travail effectué d'office à leurs frais.

**Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.**

• • • • •

### Herbes sèches

La Municipalité rappelle aux propriétaires et exploitants de bien-fonds qu'il est interdit de mettre le feu aux herbes sèches entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 octobre (art. 4 du règlement d'exécution de la loi sur la faune).

## Notice d'information aux propriétaires de villas, immeubles et jardins

Chaque année à l'approche de la période estivale, des entreprises itinérantes effectuent du porte-à-porte pour proposer divers travaux d'entretien aux propriétaires. Il s'agit notamment de

### *Démoussage des toits*

### *Désherbage des terrasses, places pavées et chemins*

On constate alors fréquemment les infractions suivantes :

- Les produits chimiques le plus souvent utilisés (Eau de Javel mélangée à de la soude caustique par exemple) ne sont pas autorisés pour ce type d'usage.
- Les personnes qui proposent leurs services ne sont pas au bénéfice d'un permis pour l'utilisation professionnelle de produits phytosanitaires. De plus, elles ne savent pas que l'utilisation de produits phytosanitaires (dés herbants) pour l'entretien des toits, terrasses, places pavées, chemins (etc.) est interdite par la législation suisse.
- Enfin, les prescriptions élémentaires telles que la récupération des eaux de lavage, leur traitement et leur élimination dans les règles de l'art ne sont pas respectées.

**Dans ces conditions,  
ces travaux sont  
tout à fait illégaux.  
Ils sont régulièrement  
la cause d'importantes  
atteintes à l'environnement  
et génèrent de graves  
pollutions dans nos  
cours d'eau.**



*Par conséquent, tout propriétaire sollicité est prié de refuser ce genre de proposition. Dans le cas contraire, il sera également tenu pour responsable, en tant que commanditaire des travaux.*

Toute information à ce sujet peut être communiquée à la Police cantonale vaudoise au **021 644 44 44** ou via le **117** s'il s'agit d'une pollution avérée ou imminente.

Dans la mesure du possible, il est recommandé de procéder à un **nettoyage mécanique à l'eau** sans adjonction de produit chimique ou de s'adresser à l'inspection des produits chimiques pour tout renseignement technique souhaité.

**Le Bureau communal sera fermé  
du 30 juillet au 6 août 2012  
(réouverture le 7 août à 9 h)**

**Cantine scolaire PIC & CROC:** informations et formulaires d'inscription sur notre site internet [www.vufflens-la-ville.ch](http://www.vufflens-la-ville.ch)



**Le poste de gendarmerie de Cossonay a changé ses heures d'ouverture :**  
**Lundi : 8 h à 11 h 30 – Mercredi/Vendredi : 14 h à 18 h**  
**Tél. 021 557 82 21 – Fax 021 557 82 25 – [www.policier.ch](http://www.policier.ch)**



### **Eau**

Selon le rapport d'analyses chimiques du 23 novembre 2011, la dureté totale (°F) est de 31.6. Conclusion : eau assez dure.

De plus amples informations se trouvent au pilier public et sur le site internet de la commune [www.vufflens-la-ville.ch](http://www.vufflens-la-ville.ch)



### **Chiens**

Nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse et les crottes ramassées (notamment sur le terrain de jeu vers la salle de sport). A cet effet, des sachets sont à votre disposition gratuitement au Bureau communal.

Tout chien acquis, né, vendu, mort ou donné dans le courant de l'année doit être annoncé dans les 15 jours au Greffe municipal.



### **Habits ou matériel bébé/enfants à donner ?**

SOS Futures Mamans accepte tous les habits (propres) de bébés et enfants jusqu'à 15 ans et les habits de grossesse.

Tout le matériel en bon état nécessaire pour l'enfant (berceau, petit lit, literie, poussette, pousse-pousse, parc, baignoire, commode à langer, chaise de voiture, chaise à manger, baby-relax, etc...) est le bienvenu.

SOS Futures Mamans, Allée du Rionzi 28, 1028 Préverenges

Tél. + 41(0)844 771 911 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h






Réception de matériel le jeudi de 9 h à 11 h 30

(le Centre est fermé durant les vacances scolaires vaudoises).



## Bibliothèque

Lectures pour cet été... dans votre bibliothèque :

<p>DELACOURT, G. <i>La liste de mes envies</i></p> 	<p>CHAUD, B. <i>Jojo le roi de joujoux</i></p> <p>Livre cartonné</p> 	<p>COLLINS, S. <i>Hunger games</i></p> <p>Pour les ados</p> 
<p>VUILLEME, J.-B. <i>M. Karl &amp; Cie</i></p> <p>Prix Bibliomedia 2012</p>	<p>GARCIA, K. <i>La couleur des sentiments</i></p> <p>Film</p> 	<p>COSEY <i>Atsuko Jonathan, 15</i></p> <p>Bande Dessinée</p> 
<p>HOSTETTMANN, K. <i>Vertus thérapeutiques des fruits de chez nous</i></p> 	<p>RECAMIER, J. <i>Football</i></p> <p>Dès 7 ans</p> 	<p>MUSSO, G. <i>7 ans après...</i></p> <p>roman</p> 

Une Expo « Le cochon »  
30 volumes à votre disposition

... et 200 nouveaux livres prêtés par Bibliomedia, Lausanne

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque  
restera ouverte tous les jeudis  
**Horaire : 17 h 30 – 18 h 30**



---

# Bibliothèque

---



Buchstart  
Né pour lire  
Nati per leggere  
Naschi per leger

## ANIMATION – LECTURE

Moment de partage...

Plaisir du livre...

Convivialité...

Simplicité...

De 0 à 3 ans, frères et sœurs bienvenus  
et tous ceux qui en ont envie!

Jeudi 6 septembre 2012

Jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2012

Jeudi 7 mars 2013

Jeudi 2 mai 2013

de 16 h 30 à 17 h

Petite collation offerte!

Animé par Florence Paratte enseignante  
Toute question au 021 635 53 17



---

# F.S.G. Vufflens-la-Ville

---

## Nouveaux horaires des leçons de gym

### Année scolaire 2012-2013

<b>Gymnastique Parents-enfants</b>	<b>Le lundi de 16 h à 17 h</b> Diana Duperrut 021 701 35 69
<b>Gymnastique Enfantine</b> (dès l'école enfantine)	<b>Le mardi de 17 h 15 à 18 h 15</b> Stéphanie Breux 078 626 36 57 Florent Lüscher
<b>Jeunes Filles</b> (dès la 1 <sup>re</sup> année primaire)	<b>Le mardi de 18 h 15 à 19 h 30</b> Agnès Bolay 079 517 17 10 Sabrina Henry
<b>Jeunes Garçons</b> (dès la 1 <sup>re</sup> année primaire)	<b>Le jeudi de 17 h 30 à 18 h 45</b> Cristina Eberhard 078 914 76 19 Loïc Meylan 079 325 60 57 Delia Cosendey – Lionel Pichard
<b>Grandes Filles</b> (dès la 4 <sup>e</sup> année scolaire)	<b>Le mercredi de 18 h 15 à 19 h 45</b> Stéphanie Pilet 079 274 78 58 Catherine Lizzola 079 101 52 35 Malika Vienet
<b>Grands Garçons</b> (dès la 4 <sup>e</sup> année scolaire)	<b>Le jeudi de 18 h 45 à 20 h</b> John Bolay 079 610 41 59 Samuel Berthoud 079 275 19 88
<b>Jeunes Actifs – Actives mixtes</b> (dès la 8 <sup>e</sup> année scolaire)	<b>Le mardi de 19 h 30 à 21 h</b> Vanessa Henry 079 466 41 29 – Mario Moser

**Président :** C. Collaud 079 279 48 34 – **Caissière :** N. Jaquier 021 701 59 06  
**E-mail :** [fsg.vufflens@bluewin.ch](mailto:fsg.vufflens@bluewin.ch)

<b>Gym Féminine</b>	<b>Le jeudi de 20 h à 21 h 15</b> Renseignements: D. Duperrut 021 701 35 69
<b>Gym Hommes</b>	<b>Le lundi de 19 h 30 à 21 h 30</b> Renseignements: R. Weissbrodt 021 701 43 41



Le Badminton Vufflens remercie chaleureusement la Commune qui a consenti un investissement important pour tracer un quatrième court. Nous pourrons désormais mieux vous accueillir.

### Le BC Vufflens c'est

**80** membres de **9** à **69** ans, dont  
**30** juniors qui se sont engagés dans  
**11** tournois cantonaux et **1** tournoi romand  
**1** équipe senior interclub

Le BC Vufflens s'est distingué cette année par

**4** médailles aux Masters vaudois junior  
**2** médailles aux Masters romands junior  
**2** médailles aux Championnats vaudois senior et

**1** titre de champion vaudois interclub 5<sup>e</sup> ligue

Le BC Vufflens c'est aussi **14** h hebdomadaires d'entraînement et **4** moniteurs J+S.

Venez nous rejoindre dès la rentrée scolaire!

[www.bcvufflens.ch](http://www.bcvufflens.ch)





## Gym féminine de Vufflens-la-Ville



Bonnes vacances et bel été.  
Venez nous rejoindre au marché  
villageois pour déguster nos rouleaux  
de printemps. Nos cours reprendront  
le 30 août 2012.





## Du théâtre à Vufflens-la-Ville

**Samedi 3 novembre 2012 à 20 h 15**  
**Grande Salle**

Réservez cette date et donnez bon accueil à cette initiative  
Vous ne le regretterez pas

**François Besançon soigne une vigne sur le territoire  
de notre commune, sur une parcelle qui porte le nom  
du Clos du Mulet**

**Sa production est vinifiée par Oenologie SA à Perroy**

Goûtez cet agréable vin blanc de Vufflens-la-Ville, cépage Chasselas  
vendu Fr. 7.- la bouteille de 5 dl et Fr. 8.50 celle de 7 dl

Pour toute commande, tél. 021 701 19 38 ou 079 609 49 82

Toutes nos félicitations  
à M<sup>me</sup> et M. Mirella  
et Adriano Ecoretti  
pour leurs 50 ans de mariage





---

## Marché artisanal

---

Samedi 25 août 2012 de 9 h à 17 h

### Notre traditionnel Marché Artisanal



Animations pour petits et grands

Restauration, Convivialité

Invitez vos amis et connaissance

Org GSL



# Fête nationale

La Fête Nationale  
se déroulera à la Grande Salle  
le mercredi 1<sup>er</sup> août 2012



*Rejoignez-nous et venez déguster l'assiette asiatique  
offerte par la Commune en étroite collaboration  
avec le Badminton Club*

## Programme « Fête nationale »

- 19 h 30 apéritif de bienvenue offert par la Commune
- 20 h 15 repas
- 21 h 30 allocutions  
Hymne national  
cortège aux lampions et flambeaux  
feu traditionnel



**Coupon réponse** à retourner au bureau communal  
d'ici au **jeudi 26 juillet au plus tard**  
merci d'avance !



**GO LE BADMINTON CLUB**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes : \_\_\_\_\_ adultes : \_\_\_\_\_ enfants : \_\_\_\_\_